

Cicéron ou la force de la parole (biographie)

Introduction

Marcus Tullius Cicéron, né en 106 av. J.-C. à Arpinum et assassiné en 43 av. J.-C., est l'une des figures majeures de la fin de la République romaine. Homme politique, avocat, écrivain et philosophe, il a fait de l'éloquence un instrument au service de la justice, de l'ambition civique et de la défense des institutions républicaines.

Un *homo novus* porté par l'ambition

Le nom de Cicéron provient du latin *cicer*, qui signifie « pois chiche ». Selon la tradition, loin d'en être gêné, il aurait décidé de rendre ce nom plus glorieux que ceux des grandes familles romaines.

Issu de l'ordre équestre, Cicéron n'appartient pas à la noblesse sénatoriale. Il est donc un *homo novus* : le premier membre de sa famille à accéder aux plus hautes fonctions de l'État. Son ascension repose moins sur une naissance prestigieuse que sur sa culture, son travail et sa maîtrise de la parole.

L'éloquence comme discipline

Pour Cicéron, un grand orateur ne se contente pas de parler avec aisance. Il doit connaître le droit, la philosophie, l'histoire et les affaires publiques. Formé à Rome, puis à Athènes et à Rhodes, il perfectionne sa voix et sa méthode auprès du rhéteur Molon. Cette formation correspond à son idéal de l'orateur complet : un homme capable de convaincre par ses arguments, de plaire par son style et d'émouvoir son auditoire. La formule *Cedant arma togae* — « Que les armes cèdent à la toge » — exprime sa conviction que le droit et la parole doivent l'emporter sur la violence.

Le procès de Verrès : défendre les provinciaux

En 70 av. J.-C., les Siciliens demandent à Cicéron d'accuser Verrès, leur ancien gouverneur, soupçonné d'avoir pillé la province. Cicéron mène une enquête rapide et rassemble de nombreux témoignages. Face à la solidité du dossier, Verrès part en exil avant la fin du procès. Dans les *Verrines*, Cicéron ne se limite pas à énumérer des faits. Il met en scène les abus de pouvoir et la souffrance des victimes afin de rendre l'injustice visible et insupportable. Ce procès affirme son talent d'avocat et fait de lui un défenseur de la justice contre les privilèges.

Le consulat et la conjuration de Catilina

Élu consul en 63 av. J.-C., Cicéron doit faire face à Catilina, aristocrate ruiné qui prépare un complot contre la République. Informé du projet, il dénonce publiquement Catilina devant le Sénat dans la première *Catilinaire* : « Jusqu'à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience ? » Cette intervention isole

Catilina, qui quitte Rome pour rejoindre ses partisans. Toutefois, la crise se poursuit : les complices restés dans la ville sont arrêtés. Le Sénat décide finalement leur exécution, sans procès. Cicéron est alors célébré comme *Pater Patriae*, « Père de la Patrie », mais cette décision nourrit durablement les critiques contre lui.

L'exil et la fécondité intellectuelle

En 58 av. J.-C., Cicéron est contraint de s'exiler en Grèce. Sa maison est détruite et ses biens sont confisqués. Cet épisode révèle la fragilité de la gloire politique dans une République traversée par les rivalités personnelles.

Éloigné de l'action publique, Cicéron se consacre davantage à l'écriture. Dans le *De oratore*, il expose les principes de l'éloquence. Il rédige également une vaste correspondance, qui permet de mieux connaître ses inquiétudes, ses relations familiales et son regard sur la crise politique de son temps.

La fin de la République et le dernier combat

La rivalité entre Pompée et Jules César conduit Rome à la guerre civile. Cicéron tente de défendre les institutions républicaines, mais son influence politique diminue. Après la victoire de César, il est pardonné, tout en restant marginalisé. Après l'assassinat de César en 44 av. J.-C., Cicéron reprend la parole contre Marc Antoine. Dans les quatorze discours appelés *Philippiques*, il dénonce ce qu'il considère comme une nouvelle menace tyrannique. Lorsque Marc Antoine, Octave et Lépide forment le Second Triumvirat, Cicéron est inscrit sur la liste des proscrits. Il est assassiné près de Gaète le 7 décembre 43 av. J.-C.

Héritage

Cicéron demeure une référence majeure de la langue latine et de la rhétorique. Son style, qualifié de « cicéronien », se caractérise par l'ampleur, l'équilibre et la recherche de clarté.

Sa méthode oratoire reste actuelle :

1. capter l'attention ;
2. exposer les faits ;
3. développer les arguments ;
4. réfuter l'adversaire ;
5. conclure de façon marquante.

Conclusion

La vie de Cicéron montre que la parole peut être une force politique considérable, mais aussi une responsabilité. Son destin illustre les tensions de la fin de la République romaine : défendre le droit, agir dans l'urgence et résister à la concentration du pouvoir. Plus de deux mille ans après sa mort, son œuvre rappelle que l'éloquence ne consiste pas seulement à bien parler, mais à mettre la parole au service de la cité.